

Lettre ouverte projet de loi Fasquelle

Lettre ouverte à Monsieur Jean-Pierre Bel,

Président du Sénat,

Suite à la proposition de loi de Monsieur Daniel Fasquelle, nous vous demandons, par la présente, de bien vouloir saisir le Conseil Constitutionnel afin qu'il en examine le contenu et les conséquences sur les principes mêmes qui fondent notre démocratie.

En effet, nous pensons que cette proposition qui vise « l'arrêt des pratiques psychanalytiques dans l'accompagnement des personnes autistes » et prône la « généralisation des méthodes éducatives et comportementales » est une atteinte grave à la liberté des pratiques.

Nous sommes très inquiets de voir le législateur décréter ce qu'est la "bonne" science et la "bonne" pratique thérapeutique.

L'argument statistique, mis en avant par la proposition de loi, est d'une grande fragilité. En ce domaine, la statistique ne prouve pas grand chose et s'il est vrai que "depuis une vingtaine d'années les pays occidentaux ont abandonné l'approche psychanalytique de l'autisme" cela montre surtout une uniformisation peu rassurante de la pensée qui déborde largement les frontières.

Quant au débat sur l'origine de l'autisme, il a toutes les caractéristiques de l'impasse: quand bien même l'autisme serait- comme l'avance la proposition- " un trouble neuro-développemental" faudrait-il pour autant priver un enfant autiste de trouver ses propres solutions?

Cette proposition de loi dissimule d'ailleurs l'essentiel :le manque criant et cruel, pour les enfants autistes et leur famille, de structures adaptées ainsi que de moyens humains.

Nous craignons, monsieur le président, que cette mise à l'index de la psychanalyse ne soit un des symptômes de la dérive de notre démocratie vers un prêt-à-penser qui la détruit de l'intérieur.

Chantal Allier

Pétition en ligne

http://www.petitions24.net/lettre_ouverte_projet_de_loi_fasquelle